

## **CONSEIL COMMUNAL DU 5 DÉCEMBRE 2022**

**Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins  
MM./Mmes F. Bemtgen, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers  
M. L. Wantz, secrétaire

### **- PERSONNEL COMMUNAL**

À l'unanimité, le conseil communal

- a) décide d'accorder démission honorable de ses fonctions à M. Léon Wantz avec effet au 1<sup>er</sup> août 2023, le remercie de ses bons et loyaux services et lui confère le titre honorifique de ses fonctions.
- b) décide de nommer M. Tom Neyens définitivement au poste de secrétaire communal avec effet au 1<sup>er</sup> août 2023.

### **- URBANISME**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'avant-projet sommaire avec devis pour la construction d'un centre de conférences à Mersch au montant total de 29.800.000,00 €TTC.
- b) les modifications ponctuelles de la partie graphique du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Mersch au site «Bielsberg» à Pettingen.
- c) les modifications ponctuelles des parties graphique et écrite du PAG de la commune de Mersch aux sites «Square Marie-Astrid» à Mersch, «Carrefour Rue d'Arlon/Rue Grande-Duchesse Charlotte» à Mersch, «Zones d'activités Économiques» au Mierscherbiert, «Projet de contournement» au Mierscherbiert, «35-37 Rue de la Gare (site Polygone)» à Mersch, «Hintersten Kiesel/bei Aelenterweg» à Mersch, «Haardter Wee» à Mersch, «187, Rue de Luxembourg» à Rollingen, «43, Rue Principale» à Reckange et «Rue Hurkes» à Beringen, ceci sous certaines conditions.
- d) les modifications ponctuelles des parties graphique et écrite du plan d'aménagement particulier (PAP) QE de Mersch aux sites «Square Marie-Astrid», «Carrefour Rue d'Arlon/Rue Grande-Duchesse Charlotte», «35-37 Rue de la Gare», «Haardter Wee» à Mersch et «187, Rue de Luxembourg» à Rollingen.
- e) le PAP concernant des fonds à Mersch «Merscher Berg», «Auf dem Mierscher Weg», «Notzengrund», «Auf dem Pettinger Weg», «In den Gehren» et «Auf dem Reckinger Weg» visant l'aménagement de la zone d'activités économiques régionale ZAMID et l'implantation de l'entreprise SALES-LENTZ dans la zone d'activités économiques communale présenté par le bureau pact S.à r.l. de Grevenmacher pour le compte de l'Administration communale de Mersch sous certaines conditions.

L'indemnité compensatoire sera utilisée pour le financement des infrastructures à envisager dans l'intérêt du projet et notamment pour l'aménagement des canalisations nécessaires pour l'évacuation des eaux usées et pluviales ainsi que pour l'aménagement des connexions routières et de mobilité douce.

### **- LEADER CENTRE OUEST**

Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention relative à la constitution du groupe d'action locale Centre Ouest pour la période 2023-2029.

Il désigne à l'unanimité M. H. Krier, échevin, comme délégué principal et M. R. Miny, conseiller, comme délégué suppléant au comité du groupe LEADER Centre Ouest.

## - ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la convention de coopération intercommunale, signée par les collèges des bourgmestre et échevins des Communes de Mersch, Lintgen, Fischbach et Larochette et arrête les modalités d'organisation et de financement du service des agents municipaux/gardes-champêtres.
- b) l'acte de vente par lequel M. M. Ries vend à la commune de Mersch un terrain de 31,75 a sis à Mersch au lieu-dit «Merscher Berg» au prix de 142.875,00 €
- c) l'acte de vente par lequel les époux J. et D. Kauffmann-Useldinger vendent à la commune de Mersch des bois de 60,10 a, sis à Rollingen au lieu-dit «Heinslach» au prix de 6.500,00 €
- d) plusieurs actes/conventions concernant de petites emprises à Rollingen et Mersch.
- e) la convention par laquelle M. B. Hentges d'Erpeldange autorise le syndicat intercommunal SICONA-Centre à exécuter des mesures écologiques sur ses parcelles sises à Moesdorf aux lieux-dits «in Rooscht» et «Rouschthaff».

## - SPORTIFS MÉRITANTS

Le conseil communal approuve à l'unanimité la dépense de 8.805,00 € pour primes d'encouragement aux sportifs méritants et un prix spécial.

## - COLLECTES À DOMICILE

Le conseil communal décide à l'unanimité

- a) d'autoriser l'asbl Mierscher Musek à faire une collecte à domicile lors du traditionnel 'Hämmelsmarsch' à l'occasion de la fête patronale dans les différentes localités de la commune de Mersch au cours de l'année 2023.
- b) d'autoriser les différents organisateurs à faire une collecte à domicile dans les localités de la commune à l'occasion des feux de bure les 25 et 26 février 2022.

## - MAISON DES JEUNES

Le conseil communal décide à l'unanimité de prendre à charge les frais de salaire d'un troisième intervenant en formation à raison de 8 heures par semaine jusqu'à la fin de la formation en été 2024.

## - OFFICE SOCIAL

- a) Le conseil approuve à l'unanimité

1. le budget rectifié provisoire de l'exercice 2022 de l'office social de Mersch:

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes:	1.827.058,85 €	2.430,00 €
Dépenses:	1.782.812,73 €	2.430,00 €
Boni:	44.246,12 €	0,00 €
Boni 2021:	97.820,20 €	612.454,48 €
Boni fin 2022:	142.066,32 €	612.454,48 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 200.739,66 € au service ordinaire et à 1.010,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

2. le budget provisoire de l'exercice 2023 de l'office social de Mersch:

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes:	1.990.640,08 €	2.645,00 €
Dépenses:	1.778,147,35 €	2.645,00 €
Boni:	212.492,73 €	0,00 €
Boni compte 2022:	142.066,32 €	612.454,48 €
Boni général:	354.559,05€	612.454,48 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 235.201,63 € au service ordinaire et à 745,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

#### **- CIRCULATION**

Le conseil communal confirme à l'unanimité les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

#### **- BUDGET**

Présentation du budget rectifié 2022 et du budget 2023.

#### **- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS**